

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 8 avril 2024

Séance du 8 avril 2024 - Ouverture de séance à 20h15.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Christiane LUTRAND, Martine BATUT.

Absents : Sébastien LAURENT, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Secrétaire de séance : Frédéric BECAMEL.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 26/02/2024 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Présentation des Comptes Financiers Uniques 2023 :

- Budget principal arrêté à :
 - Fonctionnement : Dépenses : 340 383.91€ - Recettes : 401 817.58€
 - Investissement : Dépenses : 99 349.05 € - Recettes : 70 732.94€
- Budget assainissement arrêté à :
 - Exploitation : Dépenses : 20 098.19€ - Recettes : 20 639.06€
 - Investissement : Dépenses : 19 554.98€ - Recettes : 16 608.42€
- Budget lotissement Les Oulières arrêté à :
 - Fonctionnement : Dépenses : 2 152.58€ - Recettes : 12 120.58€
 - Investissement : Dépenses : 7 619.34€ - Recettes : 0.00€

Approbation à l'unanimité.

3°) Affectation des résultats 2023 au budget 2024 du budget de la Commune : Résultat 2023 : 61 433.67 € - Excédent antérieur : 145 548.99 €. Il convient d'affecter 206 982.66 € au fonctionnement, au budget 2024. Approbation à l'unanimité des membres présents.

4°) Vote des taxes : Le Conseil Municipal a validé une baisse des taux des taxes foncières bâties (37.70 au lieu de 39.20), non-bâties (77.51 au lieu de 80.60) et taxes d'habitation (9.78 au lieu de 10.17) pour l'année 2024, notamment dans le cadre de la mise en place d'un pacte financier fiscal au sein de la communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène. Approbation par à l'unanimité.

5°) Vote pour le versement d'une subvention au budget lotissement : Afin de permettre l'équilibre du budget lotissement : montant prévu en fonctionnement : 9 812.45 €. Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Vote des subventions aux associations : Subventions versées aux associations pour un montant total de 3 900 €. Frédéric BECAMEL ne participe pas au vote de la subvention pour l'ACCA de Curières et Martine BATUT ne participe pas au vote de la subvention pour les SAJE. Approbation à l'unanimité des membres présents.

7°) Vote du budget primitif de la Commune :

- ❖ Budget communal : 822 143.85 €
 - ◆ Fonctionnement : 533 429.66 €
 - ◆ Investissement : 288 714.19 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

8°) Affectation des résultats 2023 au budget 2024 du budget Assainissement :

Résultat 2023 : 540.87 €. Excédent antérieur : 4 252.17 €. Il convient d'affecter la somme de 4 793.04 € au budget 2024. Approbation à l'unanimité des membres présents.

9°) Vote du budget primitif de l'Assainissement :

- ❖ Budget assainissement : 51 400.29 €
 - ◆ Exploitation : 25 864.51 €
 - ◆ Investissement : 25 535.78 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

10°) Vote du budget primitif du Lotissement :

- ❖ Budget lotissement : 323 375.20 €
 - ◆ Fonctionnement : 160 764.10 €
 - ◆ Investissement : 162 611.10 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

11°) Délibération relative à l'identification des Zones d'accélération (énergies renouvelables – Loi APER) :

Suite à la réunion publique du 6 mars 2024, dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), le conseil municipal a identifié ces zones d'accélération sur le territoire de la commune pour l'implantation d'installations terrestres (ombrières photovoltaïques sur parkings et photovoltaïques sur toitures de bâtiments). Approbation à l'unanimité.

12°) Délibération relative à la rénovation de l'éclairage public (SIEDA) :

Suite aux différents échanges récents avec le SIEDA, il est proposé de se positionner dans un projet de rénovation de l'éclairage public. Ces travaux seront réalisés sous réserve de l'accord préalable des subventions de la part du SIEDA, ainsi que du Fonds Verts. Approbation à l'unanimité.

13°) Délibération portant instauration de la prime de pouvoir d'achat :

Le conseil municipal instaure la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, avec inscription des crédits nécessaires au budget 2024. Approbation à l'unanimité.

14°) Délibération portant adhésion à la centrale d'achat du SMICA

Afin de faciliter le renouvellement du matériel informatique, en cas de nécessité, et de bénéficier de tarifs plus avantageux pour la collectivité, le conseil municipal valide l'adhésion à la centrale d'achat du SMICA. Approbation à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.